A.S.L. Les Terrasses de Cassis

Siège Social :
Résidence Cassis Bellevue
13260 CASSIS
www.terrasses-de-cassis.com

Association Syndicale Libre, Ordonnance du 1er juillet 2004

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint le procès verbal de la dernière assemblée générale à laquelle vous avez massivement participé.

Les travaux de raccordement électrique dans certaines allées et d'aménagement de l'entrée du lotissement, ainsi que l'établissement d'un cahier des charges pour la remise en état de la voirie ont été adoptés par la majorité.

Comme je l'avais proposé lors de l'assemblée générale, une réunion d'information sera organisée dans le courant du mois de septembre afin que chacun puisse faire part de ses attentes et observations pour la rédaction du cahier des charges de la voirie par le bureau d'étude.

Si vous prévoyez d'y participer, merci de me le faire savoir par mail (c.bernard@terrasses-de-cassis.com) ou courrier.

Je vous rappel que vous pouvez suivre l'actualité de l'ASL sur le site internet : www.terrasses-de-cassis.com

Dans l'attente,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, en mes sentiments les meilleurs.

BERNARD Cyril
Président ASL Les Terrasses de Cassis

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASL LES TERRASSES DE CASSIS

Le mardi 05 mai 2009 à 18h00, les membres de l'ASL LES TERRASSES DE CASSIS sis LES TERRASSES DE CASSIS 13260 CASSIS se sont réunis en Assemblée Générale à en l'Hôtel ELEIS Les Terrasses de Cassis 13260 cassis sur convocation du président en exercice à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

01) Approbation des comptes annuels 2008 conformément à l'article 3 des statuts
02) Quitus au bureau
03) Fixation du budget 2009
04) Renouvellement de 4 membres au bureau (syndicat)
05) Aménagement de l'entrée du lotissement
06) Appel à un bureau d'étude VRD (Voirie Réseaux Divers)
Vote des co-lotis de l'allée des Lauriers Gauche (Voie Cap des terrasses - Eleis)
07) Vote des co-lotis de l'Allée des Lauriers Droite (Voie de Cassis Bellevue et villas hautes)
08) Vote des co-lotis de toutes les autres allées (allées des Romarins, Lilas, Tamaris, Mimosas, Oranger, Glycine)
09) Vote de tous les co-lotis de l'ASL (Avenue des Terrasses)
10) Enlèvement des racines de pin de la montée de l'avenue des Terrasses
11) Raccordement électrique d'un point lumineux de l'allée des orangers
12) Raccordement électrique allée des Lauriers Gauche (Cap des Terrases et Eleis)

Qui constate que les présents ou représentés forment un total de : **56001 / 100503** tantièmes

Les co-lotis suivants absents ou non représentés n'ont pas pris part au vote :
44502 / 100503 tantiémes

ALEXANDRIAN/ABOU (153), ALMARIC FRANCOIS (503), ANGELICOLA MICHEL (277), APRILANTE JEAN MARIE (183), ATTALI CLAUDE (164), BASLY (157), BEGHIN LAURENT (153), BENASSOULI PATRICK (502), BERENGER JOEL (472), BERNARD MICHEL (371), BERNARD OU MLLE ANAAM (146), BERTHELIER JEANNE (240), BEZY PIERRE (501), BIANCHI CHRISTIAN (118), BODOTTI ALBERT (503), BOMPART REMI (502), BOUVAREL DOMINIQUE (218), BRACCINI JEAN CLAUDE (153), BRUN FRANCK (151), BUCCHI MARTINE (153), CABAU CHRISTINE (340), CAILLET ALAIN (502), CASELLA JEAN (106), CAUNOIS ROMAIN (171), CECCARELLI NEE PINTO MICHELINE (503), CEPA VIEIRA LUIS (193), CHAILAN (MONSIGU) (503), CHAMBOVET GEORGES (157), CHARLEMAGNE SERGE (502), CHETRIT BERNARD (502), CHOMETON PHILIPPE (168), COLONNA PIERRE (157), COURREGES FRANCIS (503), CRESCIONI (96), DANET JEAN LUC (217), DAVALAN YANNICK (98), DE BARBARIN YVES (178), DEGLANE MATHIEU (239), DEMARTE OU MLLE TANGUY (239), DESHAIS GERARD (132), DESTOBBELEER (126), DORDAIN DIDIER (209), DOUGNAC FLORENCE (139), DREYFUS (SCP LES GOELANDS) (502), EL MELLITI RABAH (85), ESPOSITO/AUDIBERT (209), ETNA CLAUDIO (134), FER MARCEL (503), FERRARA MICHEL (214), FOLCO JEAN (335), FRA GREGORY (108), FRA-ROCHER OLIVIER (227), FUSI JOEL (107), GERMAIN JEAN (503), GIUNTI FRANCIS (106), GOMES

JACQUES OU MME NUCERA (211), GRONLI JON TERJE (157), GUERNET ALAIN (502), GUERSON NATHALIE (248), HELLER (106), HENRIOT FLORENCE (217), HOVANESSIAN CHRISTINE (167), IMBERT (502), JAUFFRET ANDRE (202), KOTOWICZ HENRYK (178), LAVILLE ERIC (180), LEBOULEUR ROBERT (503), LEBRUN PATRICK (215), LECLERC GERARD (158), LEFEVRE JEAN PHILIPPE (323), LEMOINE BENOIT (112), LEROUX CYRIL (160), LEVEQUE (166), LEZY GERARD (503), LIENARD SYLVIE (217), LONGO NATHALIE (178), MACHON JEAN GABRIEL (214), MARTINEZ CHRISTIANE (95), MARTINEZ LEGER CHRISTINE (109), MAUFFREY BENOIT (503), MENARD PATRICK (503), MESSINA JEAN MARC (329), MOLLA PASCALE (218), MONI JEAN CHRISTOPHE (503), MONSIGU GEORGETTE (503), MORAND PATRICK (503), NALIN ROLAND (503), ODDES/UPRAVAN (270), OGER MARC (209), OUANHON MICHEL (503), PANZANI JEAN LOUIS (155), PATALANO ERIC (272), PATALANO JEAN MICHEL (210), PAULEAU PIERRE (79), PERDEREAU SALLE LYLIANE (126), PERRIN-MATARASSO ANNE MARIE (155), PETTMANN BRIGITTE (217), PFISTER ODILE (262), PISANI MICHEL (502), POLGE SERGE (502), PONTHIEU JEAN CLAUDE (502), PORCARIO JEAN PIERRE (117), PREDIERI MARC (217), PROTCH EVELYNE (157), RABEC FRANCOISE (155), RANSILHAC CYRIL (379), RAYNAUD ALINE (178), RECH GUY (503), RENAUDIN PATRICK (280), REY (129), RIGAUD NATHALIE (503), ROCHARD GABRIEL (218), ROUX HENRI (503), ROUZAUD BERTRAND (502), ROUZIER (501), RUBINSZTAJN BRUNO (214), RUIZ ARNEDO JUAN (218), SABRE JEAN PIERRE (502), SAILLARD MARC (152), SALBAING DOMINIQUE (150), SALIBA ALBERT (502), SARRAILLON GUY (144), SAVARIT ERIC (94), SCASSO JEAN (503), SCI AMANTES (208), SCI ANTHONY (242), SCI CARPE DIEM (503), SCI CATPAT (425), SCI CORRIAT (504), SCI DE CASSIS (132), SCI DU JEUNE ANACHARSIS (503), SCI EL-CONSEIL (153), SCI FAJES (175), SCI JJ VANNUCCI (503), SCI LES TERRASSES DES CALANQUE (199), SCI MAG ONE (503), SCI MICHELET SAINTE MARGUERITE (503), SCI SAMY (158), SCI TSURU (109), SEBAG OU MLLE GOUROD (502), SERVEAU MICHEL (503), SIMOND ALAIN (154), SIMONPIERI (503), SION RAPHAEL (132), SOREL JEANINE (172), SOULIER ROBERT (503), SPINELLI OU MR CORDESSE (160), THIBAUDON DOMINIQUE (107), THIBAULT/BRUN (503), TORRES JULES (160), TROSSERO FABIEN (503), VERNAGALLO JEAN CLAUDE (175), VERNAGALLO SERGE (175), VIGIER PHILIPPE (217), WAHL RUNE (105), WYCHE ALAIN (502),

01 - Approbation des comptes annuels 2008 conformément à l'article 3 des statuts

La résolution suivante est mise aux voix :

Il vous est proposé d'approuver les comptes qui vous sont présentés dans le rapport de gestion ci joint. Le total des dépenses courantes de l'exercice s'élève à 40 578,65 euros et le total des dépenses d'investissement hors budget est de 26 091,31 euros. Soit un total de 66 689,96 euros.

POUR :	**56001 / 56001**
CONTRE :	**Néant**
ABSTENTION :	**Néant**

Résolution adoptée à l'unanimité des voix des co-lotis présents et représentés.

02 - Quitus au bureau

La résolution suivante est mise aux voix :

Après un communiqué du président sur les principaux événements de l'année, il vous est proposé de donner quitus au président, aux membres du bureau et au cabinet SIGA PROVENCE pour la gestion de l'année 2008.

POUR : **56001 / 56001**
CONTRE : **Néant**
ABSTENTION : **Néant**

Résolution adoptée à l'unanimité des vois des co-lotis présents et représentés.

03 - Fixation du budget 2009

La résolution suivante est mise aux voix :

Il vous est proposé de fixer le montant du budget de l'année 2009 à 50 000 euros.

Le budget proposé est en sensible augmentation par rapport à celui de 2008 afin de faire face à la nouvelle consommation électrique, et au nouveau contrat d'entretien avec l'entreprise Casse Noisette.

POUR : **35323 / 56001**
CONTRE : **20678 / 56001**
ARABSI MILOUD/ZITOUNI NAJIA (215), BECHAR SALIM OU MME SEARD (319), BECKING DANIEL (210), BERNARD CATHERINE (503), BERTORA RENE (212), BIANCHERI MARCEL (381), BLAESS PIERRE ET MLLE TRUONG (215), BONNEVAL LAURENT (110), BOSELLI BEATRICE (216), BOULESTEIX DENIS (215), BUISSON MARC (262), CHOI WORL DAE (209), CONRAUX GERARD (171), COSQUER YVON (178), CROSS GEOFFREY (165), CURCI ANDRE (216), D HAUTEFEUILLE Eric (368), DE MEO REGINE (175), DONS LAURETTA (126), DUPONT PIERRE (180), FELIPO CHRISTIAN (340), FOURNIER FLORENCE (168), FOURNIER MONIQUE (202), FRANQUET HUGUES FLORENCE (380), GIMENEZ HENRI (167), GROS LUCIEN CATHERINE (230), GUETTA (261), HAZAK PAULETTE (319), JOGNA STEPHANO (381), JOSSERAND M.REINE (109), KOPKE KURT (502), LA S.I.M.E. C/O M. EVERAERT (570), LHUILLIER MARC OU MME FARRIOL (218), LOMBARDI RAYMOND (229), MAUROUARD LOPEZ Gérard et Corinne (236), MIKOLAJCZAK THOMAS (355), MOREL MARGUERITE (269), NEGRE COMBES/BRUNA (225), NIEK ANTOINE (152), NORADIAN JEAN (218), NOVELLI FRANCOISE (352), PARET YVELINE (211), PIERSON - DIANA BEATRICE (132), POURADIER JACQUES (228), POURADIER/POULIQUEN (149), PRECETTI-D URSO ISABELLE (211), ROUX PARIS (168), SCI INVEST CASSIS (7644), SEBAG CELINE (153), SIGHIERI FRANCOIS (214), SINTES REMI (217), THYS PHILIPPE (260), WITTORSKI JEAN PIERRE (339), WITTORSKI NEE LEBRUN JEANNE (106), ZITOUNI ALI (117),
ABSTENTION : **Néant**

Résolution adoptée à la majorité des voix des co-lotis présents et représentés.

04 - Renouvellement de 4 membres au bureau (syndicat)

La résolution suivante est mise aux voix :

Le mandat des quatre membres ci dessous du bureau arrive à échéance lors de cette assemblée générale:

- Monsieur BERNARD Cyril
- Monsieur DUMONT Henri
- Monsieur EVERAERT René

Ces derniers se représentent pour un nouveau mandat de 3ans.

- Monsieur WITTORSKI Jean-Pierrefait savoir à l'assemblée générale qu'il démissionne.

- Monsieur ANDRIEUX se porte candidat

Un vote a lieu :

POUR : **55465 / 56001**
CONTRE : **536 / 56001**
HAZAK PAULETTE (319), SINTES (217)
ABSTENTION : **Néant**

Mr BERNARD Cyril , Mr DUMONT Henri, Mr EVERAERT René, et Mr ANDRIEUX sont élus à la majorité des voix des co-lotis présents et représentés pour un nouveau mandat de 3 ans.

05 - Aménagement de l'entrée du lotissement

La résolution suivante est mise aux voix :

Afin de rendre plus accueillante l'entrée du lotissement, nous vous proposons les aménagements tels que prévus dans l'infographie ci jointe.

Il s'agit de la construction d'un muret d'accueil mentionnant le nom du lotissement en lettre métallique et d'une barrière en bois.

Vous trouverez également le devis de MDM (devis 281210 et devis 281211); d'autres devis sont demandés et en attente de réception.

Un devis de Cassis Construction est présenté lors de l'assemblée.

Pour cette résolution, vote de tous les co-lotis selon l'annexe 5 des statuts.

POUR : **34330 / 56001**
CONTRE : **21170 / 56001**
ARABSI MILOUD/ZITOUNI NAJIA (215), AVENTINY HUGUETTE (166), BECHAR SALIM OU MME SEARD (319), BECKING DANIEL (210), BERTORA RENE (212), BIANCHERI MARCEL (381), BLAESS PIERRE ET MLLE TRUONG (215), BOISSI-RAMIER BEATRICE (260), BONNEVAL LAURENT (110), BOSELLI BEATRICE

(216), BOULESTEIX DENIS (215), BROUSSART MARIE FRANCOISE (157), BUISSON MARC (262), CHOI WORL DAE (209), CONRAUX GERARD (171), COSQUER YVON (178), CROSS GEOFFREY (165), CURCI ANDRE (216), D HAUTEFEUILLE Eric (368), DONS LAURETTA (126), DUPONT PIERRE (180), FELIPO CHRISTIAN (340), FOURNIER FLORENCE (168), FOURNIER MONIQUE (202), FRANQUET HUGUES FLORENCE (380), GIMENEZ HENRI (167), GROS LUCIEN CATHERINE (230), GUETTA (261) HAZAK PAULETTE (319), JOGNA STEPHANO (381), JOSSERAND M.REINE (109), KOPKE KURT (502), LHUILLIER MARC OU MME FARRIOL (218), LOMBARDI RAYMOND (229), MAUROUARD LOPEZ Gérard et Corinne (236), MIKOLAJCZAK THOMAS (355), MOREL MARGUERITE (269), NEGRE COMBES/BRUNA (225), NICLOUX (225), NIEK ANTOINE (152), NOEL YANNICK (214), NOLLET (216), NORADIAN JEAN (218), NOVELLI FRANCOISE (352), PARET YVELINE (211), PIERSON - DIANA BEATRICE (132), POURADIER JACQUES (228), POURADIER/POULIQUEN (149), PRECETTI-D URSO ISABELLE (211), ROUX PARIS (168), SCI INVEST CASSIS (7644), SEBAG CELINE (153), SIGHIERI FRANCOIS (214), SINTES REMI (217), THYS PHILIPPE (260), VIRAZELS RENE (502), WITTORSKI JEAN PIERRE (339), WITTORSKI NEE LEBRUN JEANNE (106), ZITOUNI ALI (117),
ABSTENTION : **501 / 56001**
VEDEL/SCHMIED (501),

Résolution adoptée à la majorité des voix des co-lotis présents et représentés. Les travaux seront selon le devis de la société CASSIS Construction pour un montant de 7278.47 euros.

06 - Appel à un bureau d'étude VRD (Voirie Réseaux Divers)

Vote des co-lotis de l'allée des Lauriers Gauche (Voie Cap des terrasses - Eleis)

La résolution suivante est mise aux voix :

Conformément à la volonté que vous avire exprimée de lors de la dernière assemblée générale, le bureau a consulté quatre bureaux d'étude pour nous veir en aide dans la réalisation du chantier de réhabilitation des voiries.

La nature des travaux à réaliser, les choix des aménagements à effectuer afin de sécuriser la ciruclation et d'organiser le stationnement des entreprises, et le suivie du chantier font appel à des compétences techniques que nous ne possédons pas. Aussi, il parait indipensable de faire appel à un maître d'oeuvre pour nous conseiller sur les besoins en travaux à réaliser, et le choix suivi des entreprises afin de nous garantir une meilleure maitrise des coûts.

La mission du maître d'oeuvre comprend 5 étapes:
1. Avant projet avec analyse du site et de nos besoins;
2. Proposition d'un projet;
3. Réalisation du cahier des charges et assistance pour le choix de l'entreprise;
4. Visa des plans d'éxécution;
5. Surveillance du chantier et aide à la réception du chantier.

Vous trouverez en annexe 4 propositions dont le chiffrage des étapes 1,2 et 3 est:

- ALMA Provence: 12 500 euros HT

- SOGREAH : 8190 euros HT
- SITETUDE : 6900 euros HT
- EGIS Aménagements: 32 600 euros HT

Ces quatre bureaux sont spécialisés dans les aménagements et la réhabilitation de voiries. Lors de entretiens avec eux, nous leur, nous leur avons fait part de nos attentes:

- Réhabilitation du revêtement sur les voies où cela est nécessaire en tenant compte de la fréquentation de chaque voie;
- Remise en état des trottoirs et entrée de garages (bateaux);
- Consultation des concessionnaires de réseaux EDF, GDF, France Telecom, SEM...
- Remplacement de la végétation dans les jardinières afin de ne plus être importuné par les racines des pins,
- Proposition d'aménagements permettant de réduire la vitesse et les risques d'accident en remplacement des dos d'ânes, notamment aux intersections;
- Propositions d'aménagements pour organiser le stationnement. Notamment sur le bas de l'avenue des Terrasses et devant Cassis Bellevue où le stationnement est actuellement gênant et dangereux.

Dans un premier temps il ne s'agit que de consulter le bureau d'étude afin de prévoir les travaux à réaliser et d'en chiffre le coût. Un dossier complet vous sera alors proposé lors de l'assemblée générale suivante afin de planifier les travaux conseillés dans l'étude.

Conformément aux articles 4 et 7 des statuts du 22 Avril 2008, nous allons procéder au vote selon les nouvelles clés de répartition pour faire appel à l'un des quatre bureaux VRD.

POUR : **1530 / 12542**
ESCALIER PAUL (179), SCI 2 REVES (217), SCI 2 REVES (130), VEDEL/SCHMIED (501), VIGNAT VIVIANE (503),
CONTRE : **9458 / 12542**
ABSTENTION : **1554 / 12542**
GIRAUD (501), GREGORI (501), SCI INVEST IMMO (552),

Résolution refusée à la majorité des voix des co-lotis présents et représentés.

07 - Vote des co-lotis de l'Allée des Lauriers Droite (Voie de Cassis Bellevue et villas hautes)

La résolution suivante est mise aux voix :

POUR : **9936 / 23186**
ABDALIAN JACQUES (503), ALLARIA/CONSTANT (501), ANDERSEN PER (501), BOISSI-RAMIER BEATRICE (260), BONVALOT JEAN FRANCOIS (503), BOYER PIERRE/RUAS ODILE (503), BRACHET FRANCIS (106), CASTILLE EDMEE (209), CHABOISSIER ELIANE (246), CHERIOUX RENE (503), CONCIERGERIE (222), DEFRANCE DANIEL (218), DELUCHI BERNARD (171), DEMOOR PATRICE CATHERINE (276), DEMOOR CATHERINE (111), EMILIAN BERNARD (218), ESPOSITO/CADEO (503), ESPOSITO FRANCOIS (153), FALQUES (503), FOULQUIE DENIS (215), JULIAN CHANTAL (501), KALINOWSKI (378), KENDA SIEGRIED (503), MAGNANI PHILIPPE (503), MELIN J.M. OU MME CARDOLACCIA (225), MIZZI ANDRE OU MLLE BERNARDIN (217), ORSONI THIERRY (105), PASCAL -

SUISSE PIERRIC (212), SARL RESIDENCE DES TERRASSES (501), SCI MARINETTE ET JULIETTE (268), TAC UN (98),
CONTRE : **13154 / 23186**
ABSTENTION : **96 / 23186**
BRACHET ODILE (96).

Résolution refusée à la majorité des voix des co-lotis présents et représentés.

08 - Vote des co-lotis de toutes les autres allées (allées des Romarins, Lilas, Tamaris, Mimosas, Oranger, Glycine)

La résolution suivante est mise aux voix :

POUR : **16973 / 17475**
CONTRE : **502 / 17475**
KOPKE KURT (502),
ABSTENTION : **Néant**

Résolution adoptée à la majorité des voix des co-lotis présents et représentés.

09 - Vote de tous les co-lotis de l'ASL (Avenue des Terrasses)

La résolution suivante est mise aux voix :

POUR : **32417 / 56001**
CONTRE : **22772 / 56001**
ANGOT DEL MEDICO (503), ARABSI MILOUD/ZITOUNI NAJIA (215), AVENTINY HUGUETTE (166), BECHAR SALIM OU MME SEARD (319), BECKING DANIEL (210), BERTORA RENE (212), BIANCHERI MARCEL (381), BLAESS PIERRE ET MLLE TRUONG (215), BONNEVAL LAURENT (110), BOSELLI BEATRICE (216), BOULESTEIX DENIS (215), BROUSSART MARIE FRANCOISE (157), BUISSON MARC (262), CHAUDESSEIGNE JEAN CLAUDE (503), CHOI WORL DAE (209), CONRAUX GERARD (171), COSQUER YVON (178), CROSS GEOFFREY (165), CURCI ANDRE (216), D HAUTEFEUILLE Eric (368), DE MEO REGINE (175), DEMARIA CHRISTIANE (271), DONS LAURETTA (126), DUPONT PIERRE (180), FELIPO CHRISTIAN (340), FOURNIER FLORENCE (168), FOURNIER MONIQUE (202), FRANQUET HUGUES FLORENCE (380), GIMENEZ HENRI (167), GROS LUCIEN CATHERINE (230), GUETTA (261), HAZAK PAULETTE (319), JOGNA STEPHANO (381), JOSSERAND M.REINE (109), KOPKE KURT (502), LA S.I.M.E. C/O M. EVERAERT (570), LHUILLIER MARC OU MME FARRIOL (218), LOMBARDI RAYMOND (229), MAURETTE JEANINE (153), MAUROUARD LOPEZ Gérard et Corinne (236), MIKOLAJCZAK THOMAS (355), MOREL MARGUERITE (269), NEGRE COMBES/BRUNA (225), NICLOUX (225), NIEK ANTOINE (152), NOEL (214), NOLLET (216), NORADIAN JEAN (218), NOVELLI FRANCOISE (352), PARET (211), PIERSON - DIANA BEATRICE (132), POURADIER JACQUES (228), POURADIER/POULIQUEN (149), PRECETTI-D URSO ISABELLE (211), ROUX PARIS (168), SCI INVEST CASSIS (7644), SEBAG CELINE (153), SIGHIERI FRANCOIS (214), SINTES REMI (217), THYS PHILIPPE (260), WITTORSKI JEAN PIERRE (339), WITTORSKI NEE LEBRUN JEANNE (106), ZITOUNI ALI (117),
ABSTENTION : **812 / 55812**
BOISSI-RAMIER BEATRICE (260), SCI INVEST IMMO (552)

Résolution adoptée à la majorité des voix des co-lotis présents et représentés.

L'étude VRD pour les résolutions 8 et 9 sera réalisée par le bureau d'étude SOGREAH pour un montant de 9795.24 € TTC.

10 - Enlèvement des racines de pin de la montée de l'avenue des Terrasses

La résolution suivante est mise aux voix :

Monsieur EVEREART nous propose deux devis pour l'enlèvement des racines de pins dans la montée de l'avenue des Terrasses et la remise en état du revêtement là où les racines seront enlevées.

Cette résolution ne sera abordée qu'en cas de rejet de la résolution 9. Elle appel à un vote de tous les co-lotis selon l'année 5 des statuts.

- MDM (devis 290107) pour 26 431,360 euros
- MARIA et Fils pour 25 403,04 euros

POUR : **6591 / 56001**
ABDALIAN JACQUES (503), BENAMO SAM (503), BERNARD CATHERINE (503), CONRAUX GERARD (171), CURCI ANDRE (216), DEMARIA CHRISTIANE (271), FERRATA CLAUDE (503), FOURNIER MONIQUE (202), GIMENEZ HENRI (167), JOGNA STEPHANO (381), KHAYADJIAN (503), LALLEMANT JEAN (502), MAURETTE JEANINE (153), MOUCHARD VEUVE (502), POURADIER JACQUES (228), POURADIER/POULIQUEN (149), ROSSI EP. GARCIA SUZANNE (503), SCI 2 REVES (130), VEDEL/SCHMIED (501),
CONTRE : **48355 / 56001**
ABSTENTION : **1055 / 56001**
CHERRY (503), SCI INVEST IMMO (552),

Résolution rejetée à la majorité des vois des co-lotis présents et représentés.

11 - Raccordement électrique d'un point lumineux de l'allée des orangers

La résolution suivante est mise aux voix :

Lors du chantier des changements des points lumineux des allées, un éclairage a été ajouté dans l'allée des Orangers. Il était prévu que ce nouveau point soit raccordé sur le réseaux existant qui devait passer juste en dessous. Or, lors des travaux, les câbles n'ont pas été trouvés. Il est donc nécessaire de réaliser une tranchée pour poser un câble d'alimentation.

Vous trouverez ci joint un devis:

- SNEF (devis E100753)

POUR : **17475 / 17475**
CONTRE : **Néant**

ABSTENTION : **Néant**

Résolution adoptée à l'unanimité des voix des co-lotis présents et représentés. Les travaux seron réalisés selon le devis de la société SNEF pour un montant de 1852.05 euros TTC.

12 - Raccordement électrique allée des Lauriers Gauche (Cap des Terrases et Eleis)

La résolution suivante est mise aux voix :

Une rupture de câble s'est produite début 2009 entre les deux premiers points lumineux de cette impasse. Cette dernière est donc privée d'éclairage. N'ayant pas réussi à localiser avec exactitude le lieu de la rupture, il est nécessaire d'effectuer une tranchée entre les deux points pour réparer le câble.

Vous trouverez ci joint un devis:

- SNEF (Devis E100753)

POUR : **12542 / 12542**
CONTRE : **Néant**
ABSTENTION : **Néant**

Résolution adoptée à l'unanimité des vois des co-lotis présents et représentés. Les travaux seron réalisés selon le devis de la société SNEF pour un montant de 2274.06 euros TTC.

****

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à *20h00.*

Le président de Séance
BERNARD Cyril

Secrétaire
SIGA PROVENCE